



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John Stuart MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

ONU : La reconnaissance de l'égalité entre les femmes et les hommes :
Première condition pour atteindre les Objectifs du Développement

En 2000, l'ONU a défini 8 objectifs pour 2015, concernant le développement durable de l'humanité : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies, préserver l'environnement et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Vaste programme qui doit conduire à prioriser l'essentiel.

Face au risque de ne pas atteindre les objectifs fixés, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a demandé aux dirigeants du monde de se réunir en Sommet à New York du 20 au 22 septembre afin de permettre une accélération des progrès en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). 150 chefs d'Etat et de gouvernements sont attendus à New York. Le Président de la République a annoncé sa présence.

Il est facile de décréter que si les OMD ne sont pas atteints en 2015, ce sera dû à la crise financière, économique et sociale. Mais, les défis du XXI^e siècle ne peuvent être surmontés en ignorant ou en écartant la moitié de la force créatrice et d'innovation de l'humanité. Sans doute faut-il désintégrer les schémas traditionnels, les rôles sociaux, économiques et politiques assignés aux femmes pour y parvenir.

Les responsables politiques, économiques et financiers ont à réaliser que l'égalité entre les femmes et les hommes doit occuper une place centrale dans toutes les politiques publiques.. Avant de chercher les solutions, il est indispensable d'analyser la situation, les problèmes actuels et leurs causes, avec une lecture qui prenne en compte les rapports sociaux de sexe,

La prise en compte de l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes et des moyens d'y parvenir est la première condition pour atteindre les Objectifs. « **Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes** » (objectif 3) permet d'éviter une plus grande paupérisation des femmes et de leurs familles. Ceci entrainera une avancée significative pour « **assurer l'éducation primaire pour tous, y compris les filles** » (objectif 2) « **réduire la mortalité maternelle et infantile** » (objectifs 4 et 5) et « **réduire l'extrême pauvreté et la faim** ». (objectif 1) et combattre le VIH/SIDA.

De l'aveu même des responsables, la question de la mortalité maternelle a été un domaine négligé et devient, enfin, une priorité pour l'année 2010. Des centaines de milliers de femmes, 99% issues des pays en développement meurent chaque année des suites d'une grossesse ou d'un accouchement

TROIS EXPRESSIONS FORTES

1- Dénoncer les traditions néfastes et leurs répercussions sur la santé des femmes

Justifiées sous prétexte de coutumes ou de religions, un grand nombre de traditions néfastes empêchent l'égalité entre les femmes et les hommes de se réaliser et interdisent toute autonomie des femmes. Le relativisme culturel est UN racisme puisqu'il nie à un grand nombre d'hommes et de femmes d'avoir accès aux droits fondamentaux universels de la personne.

La moindre « valeur » accordée aux filles se manifeste avant la naissance par des avortements sélectifs. La destruction des embryons de sexe féminin est pratiquée en Inde mais également en Afghanistan, au Bangladesh, en Chine, en Corée du Sud, au Népal ou au Pakistan. Malheureusement, dans les milieux éduqués où se pratique davantage l'échographie, le nombre de deuxième enfant de sexe masculin est deux fois plus élevé que chez les illettrés.

Une étude¹ suggère la présence d'avortements sélectifs hors d'Asie, dans des communautés indiennes immigrées en Grande-Bretagne. Elle s'appuie justement sur le nombre de naissance de sexe masculin pour le 2° ou 3° enfant, lorsque les aînées sont des filles.

La surmortalité féminine, notamment des fillettes, qui reçoivent moins de soins que les garçons à la naissance et l'absence **d'Etat civil pour 15% de filles** dans les pays en développement démontrent la transmission par les familles des inégalités entre les sexes, contraires à l'éthique et à la raison.

Si la fillette a survécu, son parcours de vie est semé d'embûches violentes : mutilations sexuelles, mariages et grossesses précoces, violences relative à la dot et crimes mal-nommés « d'honneur », Les mutilations sexuelles féminines, au-delà des douleurs engendrées dans la vie quotidienne des femmes sont causes de mortalité maternelle lors de l'accouchement. Les mariages et grossesses précoces ont des conséquences dramatiques sur le niveau d'instruction des femmes, la mortalité maternelle et les chances de survie des enfants.

2- Assurer l'éducation pour toutes les filles

Aujourd'hui, dans le monde, les 2/3 des adultes illettrés sont des femmes. Chaque année 115 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne vont pas à l'école dont 62 millions de fillettes.

Les enfants, filles et garçons de mères illettrées sont les plus nombreux à ne pas être scolarisés. Pour sortir de la spirale infernale de la pauvreté, il est indispensable d'attaquer les inégalités à la racine et de favoriser l'éducation des fillettes. Des femmes ayant été scolarisées ont plus de chance d'éviter mariage et grossesses précoces, de permettre à leurs enfants d'être eux-mêmes scolarisés et mieux soignés. On sait que l'écart du nombre d'enfants par ménage diffère selon le niveau d'instruction.²

La discrimination est essentiellement due :

- aux traditions, inégales répartitions des tâches au sein des familles, aggravées lors du décès des parents dus au VIH/SIDA, aux mariages forcés et précoces ;
- à l'éloignement des écoles, l'environnement scolaire non sécurisé, sur le chemin de l'école et à l'école (violences entre élèves, mais également entre enseignants et élèves, absence de sanitaires, etc.) ;
- aux frais de scolarité et autres dépenses induites : matériel scolaire, uniformes, repas,
- aux cadres juridiques désavantageux pour les filles, lorsque la loi interdit aux jeunes femmes de poursuivre leur scolarité pendant leur grossesse et même de retourner à l'école après la naissance de leur enfant

Ne pas permettre aux filles d'aller à l'école, c'est les priver de développer leurs capacités et leurs talents. C'est également priver leurs enfants de ces possibilités et laisser perdurer la pauvreté.

3- Prendre en compte les différences physiologiques entre hommes et femmes pour soigner les femmes du VIH/SIDA

La moitié des personnes vivant avec le sida sont des femmes. Ces 2 dernières années le nombre de filles et de femmes séropositives a augmenté dans toutes les régions du monde, en particulier en Europe de l'Est, Asie et Amérique latine. 14 millions d'enfants sont orphelins à cause du Sida. En dépit de l'existence et la commercialisation du préservatif féminin sur le continent africain, les femmes rencontrent des difficultés pour se le procurer et l'utiliser.

La féminisation de l'épidémie met en relief des raisons biologiques ainsi que des inégalités liées au genre, en particulier le lien entre la violence à l'égard des femmes et le HIV/SIDA. Confrontées au viol³, à la violence domestique et aux mutilations sexuelles, de nombreuses femmes contractent chaque année le virus. Leur nombre dépasse celui des hommes contaminés. Face au virus, elles cumulent des

¹ Sylvie Dubuc et David Coleman, « An increase in the sex-ratio of births to India-born mothers in England and Wales: Evidence for sex-selective abortion », *Population and Development Review*, vol. XXXIII, n° 2, juin 2007
Augmentation de 4 points du sex-ratio à la naissance depuis les années 80,

² Au Burkina Faso, Une femme ayant atteint le secondaire a en moyenne 2,8 enfants par foyer, celle sans instruction 6,7 enfants

³ Parmi les formes de «viol arme de guerre contemporain : le viol perpétré par des individus atteints par le VIH Sida en vue de contaminer les femmes de la communauté adverse

vulnérabilités d'ordre biologique, physiologique mais également socioculturel. Les femmes plus jeunes sont d'autant plus sensibles au virus que leur vagin n'est pas tapissé aussi efficacement de cellules protectrices que chez les femmes plus âgées.

Dans un grand nombre de pays où la pandémie se propage, les femmes adultes sont toujours juridiquement des mineures et ne peuvent être propriétaires de terres ou d'autres biens ni en hériter. Cette situation contribue considérablement à la paupérisation des veuves et orphelins du sida et montre combien il est urgent de procéder à une réforme des lois et de faire respecter les droits des femmes, qui ne sont pas des biens dont on « hérite » au décès d'un frère ou d'un oncle. De même compter sur le travail non rémunéré des femmes pour offrir des soins aux malades et aux orphelins à domicile et dans la communauté perpétue leur oppression.

En 2003, Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, avait déjà indiqué, comme clé pour lutter contre la propagation du VIH/SIDA, la nécessité pour les femmes d'hériter, en particulier de la terre.

Certaines mesures de bon sens s'imposent, ainsi la recherche de traitements spécifiques pour les femmes. Les effets secondaires des traitements diffèrent radicalement. Les essais cliniques sont faits sur des hommes. Or les hommes et les femmes sont physiologiquement différents et les résultats observés sur des hommes ne peuvent être appliqués aux femmes. Il est indispensable de faire des essais cliniques avec des groupes de femmes, enceintes, allaitant leurs enfants, ainsi qu'avec des jeunes filles. Le profil hormonal change pendant l'adolescence et ces changements peuvent avoir des conséquences immunologiques qui influencent les effets des médicaments.

Il convient également de dénoncer les inepties qui circulent. Parmi les plus graves, avoir des rapports sexuels avec des vierges, voire des bébés, guérirait du VIH/SIDA. Nous avons assisté, à l'ONU, lors de la Commission du statut des femmes, à des conférences organisées par des ONG. Dans l'une, des médecins expliquaient que les hommes circoncis étaient moins atteints du SIDA que les autres. Ils en déduisaient, sans aucune étude sur d'autres variables concernant leur comportement sexuel ou le nombre de leurs partenaires, que la circoncision des hommes les protégerait et incitaient à subir cette ablation. Interrogés, ils ont admis qu'il n'existe aucune preuve que la circoncision protège les partenaires de l'infection ! Lors d'autres colloques, les mariages précoces étaient préconisés à nouveau. Tous les prétextes sont bons afin d'empêcher l'autonomie des femmes.

La responsabilité de la France

Lors du sommet des Nations Unies de septembre prochain, la feuille de route permettant de combler les lacunes dans la réalisation de tous les OMD d'ici 2015 devra garantir que des changements structurels réels ainsi que des ressources financières et humaines promeuvent l'égalité femmes-hommes. La nouvelle structure ONU-Femmes doit introduire une dimension de genre dans les analyses de la société et de l'Histoire, dans les propositions et conceptions des politiques, dans les revendications et les évaluations pour construire une organisation sociale positive au regard de la parité et de l'égalité femmes/hommes.

Pour Regards de Femmes, il est de la responsabilité de la République Française de veiller :

- à ce que les principes universels émancipateurs qui la fondent soient reconnus à toutes les femmes en France et dans le monde, à commencer par le principe de laïcité, formidable outil d'émancipation qui responsabilise chaque personne en la considérant comme actrice ou acteur de sa vie, Sortir enfin de l'hypocrite « protection » des femmes, considérées comme des mineures à vie.
- à ce que tous les programmes internationaux, onusiens ou européens, soient en français, l'inégalité dans l'obtention des aides internationales entre les pays anglophones et francophones est inacceptable.
- à la participation des femmes à la prise de décision dans les sphères familiales, économiques et politiques, pour que toutes les fillettes aient un état civil. Pour l'égalité de l'héritage entre les femmes et les hommes, y compris l'héritage de la terre et des moyens de production pour une éducation sûre pour toutes les filles et des services de santé, y compris sexuelle et reproductive, et sociaux, professionnalisés et de qualité.